

SCI DE BANOUT

Société Civile DE BANOUT

Monsieur FOORD Fitzgerald
**Direction de l'Industrie, des mines et
de l'énergie de Nouvelle-Calédonie**
Service de l'industrie
1 ter rue Unger
BP M2
98849 Nouméa Cedex

Nouméa, le 04/11/2021

Objet : SCI de BANOUT – Porter à connaissance ICPE

Monsieur,

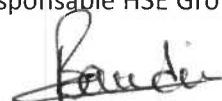
Veuillez trouver ci-joint le porter à connaissance pour notre dossier ICPE récapitulant les différentes études et travaux réalisés suite à l'effondrement de notre débourbeur séparateur d'hydrocarbures en mai 2020.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Claire BAUDIER

Responsable HSE Groupe CIPAC



SCI DE BANOUT

Société Civile DE BANOUT

DOSSIER DE PORTER A CONNAISSANCE ICPE

SCI DE BANOUT

Renseignements administratifs

Raison sociale : **SOCIETE CIVILE DE BANOUT**

Forme Juridique : Société civile

N° RCS : 112 698 R.C.S Nouméa

Capital social : 5 000 000 francs CFP

Adresse du siège : 210 Rue Gervolino BP2694 98846 NOUMEA

Signataire du dossier :

Nom, Prénom : MASSENET Philippe

Fonction : Gérant

Date : 01/11/2021 Signature : 

Responsable du suivi du dossier :

Nom, Prénom : BAUDIER Claire

Fonction : Responsable HSE

Date : 29/10/2021 Signature : 

SCI DE BANOUT

Société Civile DE BANOUT

Direction des Affaires Economiques
Gouvernement de Nouvelle Calédonie
REGISTRE DU COMMERCE
348 RUE DU GÉNÉRAL GALLIENI
BP M2
98849 NOUMÉA CEDEX

N° de gestion 1987D06109

Code de vérification : 716C9n2E3L
<https://www.santé.gouv.fr/atteste>



Extrait Abit

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES à jour au 22 août 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	112 698 R.C.S. Nouméa
Date d'immatriculation	03/06/1987
Dénomination ou raison sociale	SOCIETE CIVILE DE BANOUT
Forme juridique	Société civile
Capital social	5 000 000,00 Franc CFP
Adresse du siège	210 rue Gervolino BP 2694 98846 NOUMÉA
Activités principales	La propriété, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâties ou non bâties et de tous biens et droits immobiliers et mobiliers qui pourront être apportés à la société ou acquis par elle au cours de la vie sociale
Durée de la personne morale	Jusqu'au 02/06/2086
Date de clôture de l'exercice social	30 juin

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénom : MASSENET Philippe
Date et lieu de naissance : Le 24/06/1947 à RABAT (MAROC)
Nationalité : FRANCAISE
Domicile personnel : Lot les Hauts de Robinson n°3 , Robinson MONT DORE 98810 MONT DORE

Gérant

Nom, prénom : STEFF DE VERNINAC Véronique Marthe
Nom d'usage : LAFLEUR
Date et lieu de naissance : Le 15/03/1957 à NEUILLY SUR SEINE 92
Nationalité : FRANCAISE
Domicile personnel : 20 avenue du Golf de Tina 98800 NOUMÉA

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	34 rue de l' Alma 98800 NOUMÉA
Activité(s) exercée(s)	La propriété, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâties ou non bâties et de tous biens et droits immobiliers et mobiliers qui pourront être apportés à la société ou acquis par elle au cours de la vie sociale
Date de commencement d'activité	25/03/1987
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Mention n° 26927 du 16/10/1991

Résiliation de bail avec indemnité au profit de la COMPAGNIE COMMERCIALE D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION - AUSCAL S.A.R.L au capital de 414 000 CFP dont le siège social est à NOUMÉA, Route de l'Aérodrome de MAGENTA, 5ème KM Société en liquidation judiciaire. Résiliation à compter du 01/05/1991. Concernant un immeuble commercial de 1.200 m² situé sur le lot "C" du Complexe Edouard Pontecost, au P.K.5 à NOUMÉA, à compter du 01/05/1991.

SCI DE BANOUT

Société Civile DE BANOUT

Direction des Affaires Économiques
Gouvernement de Nouvelle Calédonie
REGISTRE DU COMMERCE
348 RUE DU GÉNÉRAL GALLIENI
BP M2
98849 NOUMEA CEDEX

N° de gestion 1987D06109

- Mention

La société n'est ni en redressement ni en liquidation judiciaire.

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Etudes préalables

En réponse à votre compte-rendu d'inspection d'installations classées n° CS20-3160-SI2667/DIMENC en date du 28 aout 2020, différentes études ont été réalisées avant d'engager les travaux de remplacement du débourbeur séparateur d'hydrocarbures endommagé.

CALCUL DU DIMENSIONNEMENT DU NOUVEAU DEBOURBEUR SEPARATEUR

Nous avons fait appel au bureau d'études BECIB pour dimensionner le nouveau DSH à installer :



BECIB
Réalisez le plus de projets possibles

Note de calcul d'un Débourbeur Séparateur
Site maintenance CIPAC - Zone 2 (à remettre en service)

Dimensionnement du séparateur

Rappels

Le dimensionnement des installations de séparation d'hydrocarbures doit être basé sur la nature et le débit des effluents à traiter. Les éléments à prendre en compte sont donc les suivants :

- le débit maximum des eaux de pluie .
- le débit maximum des eaux usées de production .
- la masse volumique des hydrocarbures .
- la présence de substances pouvant entraîner la séparation comme les détergents .

Selon la norme NF EN 858-2 sur le dimensionnement des installations de séparation d'hydrocarbures, la taille nominale du séparateur doit être calculée à l'aide de la formule suivante

$$TN = (Q_{pl} + f_1 \cdot Q_{us}) \cdot f_2$$

Avec :

- TN : Taille nominale du séparateur calculée
- Q_{pl} : Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur, en litres par seconde
- f_1 : Facteur relatif à l'entrée selon la nature du déversement
- Q_{us} : Débit maximum des eaux usées de production en entrée du séparateur, en litres par seconde
- f_2 : Facteur relatif à la masse volumique des hydrocarbures concernés

A l'issue de ce calcul, il est recommandé de choisir la taille nominale TN immédiatement supérieure, conformément à l'article 5 de la norme NF EN 858-1 sur la conception des installations de séparation d'hydrocarbures.

Facteur relatif à la masse volumique des hydrocarbures (fd)

Rappels		Résultats						
Type de déversement		Parking découvert						
Traitement des eaux de pluie contaminées par des hydrocarbures provenant de zones imperméabilisées		Catégorie b						
<ul style="list-style-type: none"> → parking découvert . → distribution découverte de carburants . 								
Classe de séparateur								
Application	Remarques	Traitement avec évacuation vers		Mesures préventives				
		Réseau public	Métre industriel					
Eau de pluie d'une station essence	L'eau issue ne peut pas contenir des détergents issus des activités de nettoyage .	S - I - P	S - I - P	Une capacité de stockage supplémentaire d'hydrocarbures peut être nécessaire .				
Eau de pluie des parkings découverts de volumes		S - I - P	S - I - P P (a)					
Détermination fd								
		f_2						
		S - I - P (a)	S - I - P	S - I - I - P (b)				
Essence et gazole		1	1	1				
Huile lubrifiante (moteur)		1,5	2	1				
Essence de térbenthine		1,5	2	1				
Huile de paraffine		2	3	1				
<small>(a) : séparateur de classe I fonctionnant par gravité = f_2 de la classe II .</small> <small>(b) : pour les séparateurs de classe I et II .</small>								
Débit maximum des eaux de pluie en entrée (QR)								
Rappels		Résultats						
Conformément à la norme NF EN 752-4, le débit maximum d'eaux de pluie en entrée du séparateur doit être calculé à partir de la formule suivante		$QR = \Psi \cdot I \cdot A$ <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="text-align: center;">Ψ =</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">I =</td> <td style="text-align: center;">0,018 l/s/m²</td> </tr> </table>			Ψ =	1	I =	0,018 l/s/m ²
Ψ =	1							
I =	0,018 l/s/m ²							
Avec :		Q_{pl} : Débit maximum des eaux de pluie en entrée du séparateur, en litres par seconde Ψ : Coefficient de ruisseaulement, sans dimension I : Intensité pluviométrique, en litres par seconde et par m ² A : Surface découverte de la zone de réception des eaux de pluie, mesurée horizontalement, en m ²						
		<p>Si OUI, débit traité à 20%.</p> <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="text-align: center;">QR =</td> <td style="text-align: center;">15,00</td> <td style="text-align: center;">l/s</td> </tr> </table>			QR =	15,00	l/s	
QR =	15,00	l/s						

Page | 5

SCI DE BANOUT

Société Civile DE BANOUT

Débit maximum d'eaux usées en entrée (Qs)

Rappels

Pour un type de déversement d'effluents de catégorie a, le débit maximum des eaux usées de production en entrée du séparateur doit être calculé, en faisant la somme des écoulements contribuants, à l'aide de la formule suivante

$$Q_s = Q_{s1} + Q_{s2} + Q_{s3} + \dots$$

Avec

- Q_{s1} : Débit maximum des eaux usées de production en entrée du séparateur, en litres par seconde
- Q_{s2} : Débit maximum des eaux usées de production provenant des robinets de pulage, en litres par seconde
- Q_{s3} : Débit maximum des eaux usées de production provenant d'unités de lavage automatique, en litres par seconde
- Q_{s4} : Débit maximum des eaux usées de production provenant d'unités de nettoyage haute pression, en litres par seconde

Il faut ajouter le débit maximum des eaux usées de production de tous les autres écoulements contribuants

Débits des robinets de pulage en fonction de leur diamètre nominal

Robinets de pulage

Diamètre nominal en mm	Débit des robinets de pulage Q_{s1} (l/s) en litres par seconde				
	1 ^{er} robinet	2 ^{ème} robinet	3 ^{ème} robinet	4 ^{ème} robinet	5 ^{ème} robinet
DN 15	0,9	0,5	0,35	0,25	0,1
DN 20	1,0	1,0	0,70	0,50	0,2
DN 25	1,7	1,7	1,20	0,85	0,3

(a) Valeurs données pour une pression d'alimentation en eau de l'ordre de 4 bars ; des pressions différentes peuvent engendrer des valeurs de Q_{s1} différentes.

Portiques de lavage automatique (à rouleaux, à couloir)

Les eaux usées provenant de portiques de lavage basse pression (avec un reflux d'au plus 20 bars) ou seuls sont lavés les carrosseries et les châssis des véhicules ne contenant habituellement pas une quantité importante d'hydrocarbures

S'il s'agit d'eaux usées de production provenant de portiques de lavage automatique haute pression (avec un reflux supérieur à 20 bars) et/ou si l'utilisation de procédures de lavage supplémentaires entraîne la présence d'hydrocarbures dans les eaux usées de production, alors il faut attribuer à chaque portique ou couloir de lavage une valeur de débit d'eaux usées de production Q_{s2} de 2 l/s auquel il faut ajouter une valeur de débit d'eaux usées de production Q_{s3} , pour chaque unité haute pression conforme au point suivant.

Unités haute pression

Indépendamment de l'utilisation isolée de l'eau provenant d'une unité haute pression, il faut considérer une valeur Q_{s3} de 2 l/s pour le débit d'eaux usées de production. S'il existe plus d'une seule unité haute pression, il faut ajouter 1 l/s pour chaque unité.

Si une unité haute pression est associée à un portique de lavage automatique, comme décrit au point précédent, il faut attribuer à cette unité une valeur Q_{s3} de 1 l/s.

Résultats

Robinets	Unités	débits (l/s)
DN15	-	-
DN20	-	-
DN25	-	-
Qs1	-	1/8

Portiques de lavage

Qs2	1/8
-----	-----

Unités haute pression

Qs3	1/8
-----	-----

Qs	- 1/8
----	-------

Facteur relatif à l'entraîne selon la nature du déversement (fx)

Rappels

Le facteur recommandé est de

- 2 pour un type de déversement d'effluents de catégorie a
- 8 pour un type de déversement d'effluents de catégorie b (aux de plus seulement)

Résultats

fx	0
----	---

Taille nominale du séparateur

Rappels

A l'issu du calcul de la taille nominale TN du séparateur selon la norme NF EN 848-2 sur le dimensionnement des installations de séparation d'hydrocarbures, il est recommandé de choisir la taille nominale TN immédiatement supérieure, conformément à l'article 8 de la norme NF EN 848-1 sur la conception des installations de séparation d'hydrocarbures.

Selon cet article, les tailles nominales TN recommandées sont les suivantes.

1, 3, 6, 8, 10, 12, 20, 30, 40, 60, 80, 100, 120, 150, 180, 200, 300, 400 et 500.

Résultats

TN	15,89 1/8
----	-----------

TN choisi	20 1/8
-----------	--------

SCI DE BANOUT

Société Civile DE BANOUT

ETUDE DES SOLS

Un sondage a été réalisé par le LBTP afin de pouvoir caractériser le sol au niveau du nouvel emplacement du DSH :

Алгох

SONDAGE PU1

Chantier : POSE SEPARATEUR D'HYDROCARBURES CIPAC

Client : ENTREPRISE LUCIAN

Dossier : FK094

GINGER
LBTP NC

Date : 01/09/2020

Prof. en m.	matériau Nappe	COUPE	Prof. NGNC	Description des sols	Résultats d'essais ou observations	
					DSHC	1/s
1	—			Remblais graveleux argileux marron 0/50 avec cailloux 50/200 mm (couche d'argile sableuse graveleuse grise à la base) Remblais faiblement compacté, vraisemblablement par roulage lors de la mise en place Formation perméable		
				Couche d'argile sableuse graveleuse grise très humide, épaisseur 0.15/0.20 m (zone de stagnation des eaux d'infiltration probable)		
2	Pré compacté VOLVO ECR88plus			Argile sableuse graveleux ocre/beige/gris Formation quasi-imperméable	DSHC 20 l/s	
				Altérite rocheuse et roche altérée Formation quasi-imperméable		

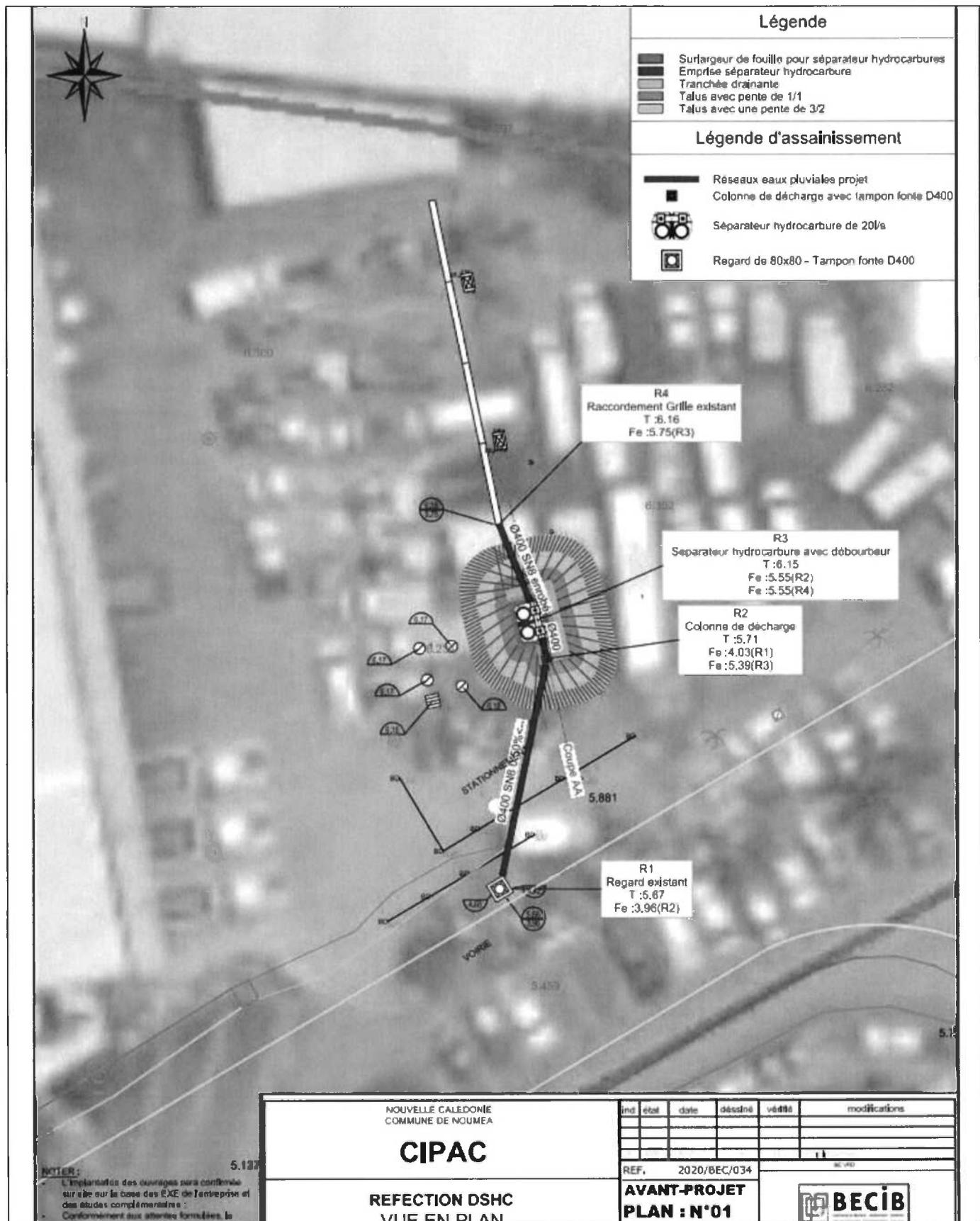
Observations : /

Nappe: pas d'eau à la prof. reconnue
(à la date du sondage)

SCI DE BANOUT

Société Civile DE BANOUT

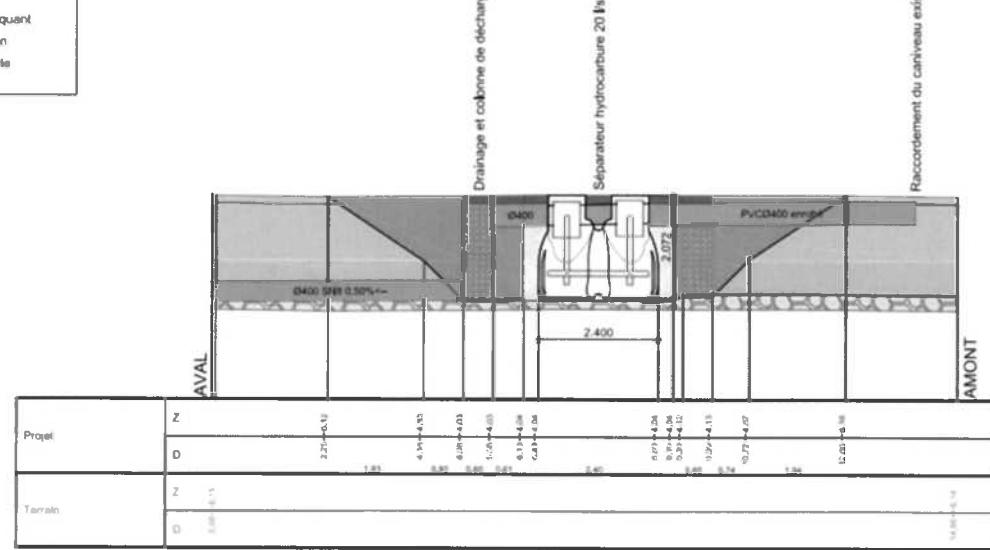
Les préconisations du bureau d'étude BECIB concernant la mise en place du nouveau DSH sont les suivantes :



SCI DE BANOUT

Société Civile DE BANOUT

Légende	
Remblais graveleux argileux	
Argile	
altérite rocheux	
Remblais de masse	
Lit de pose	
Remblais autobloquant	
Dalle de répartition	
Tranchée drainante	



NOUVELLE CALEDONIE COMMUNE DE NOUMEA	ref	état	date	destinat	vers	modifications
CIPAC						
REFECTION DSHC COUPE	REF.	2020/BEC/034				
	AVANT-PROJET					
	PLAN : N°02					
	Echelle : 1/75					
	BECIB					

NOTER :
 - Caractéristiques dimensionnelles à confirmer par l'ingénierie selon EXE et études complémentaires ;
 - Conformément aux attentes formulées, le géotechnicien sera consulté au déroulement et pendant les travaux.

Travaux engagés

DSH :

Les travaux de mise en place du nouveau DSH ont été réalisés par l'entreprise Luciani selon les préconisations du bureau d'études BECIB.

Les différentes étapes des travaux sont détaillées dans la facture suivante :



Paita le, 27 octobre 2021

CIPAC SERVICES

FACTURE n° 2021-200

Situation n°3

Objet : Séparateur hydrocarbure

Chantier : CIPAC MAGENTA

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Suivant détail en pièce jointe	Ft	1	767 570	767 570
Nos factures sont payables à réception.			TOTAL	767 570
			TGC 6%	46 054
			TOTAL TTC	813 624

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Huit cent treize mille six cent vingt-quatre francs CFP.



SARL au capital de 1 000 000 Frs - Redit n° 795 716 001
1586 Lotissement ZIZA - BP 9430 - 98890 Paita
Tél : +26 46 75 - Mobile : +79 08 18
Email : direction@luciani.nc - annexe.direction@luciani.nc - secretaire@luciani.nc - compte@luciani.nc
SG N° 18319 06705 86020355000 46
BNP N° 17939 09111 20050500174 49

SCI DE BANOUT

Société Civile DE BANOUT

Entreprise LUCIANI Sarl
 Redit n°790 716.001
 Tel Fax : 25.46.75
 Mobile : 79.06.16
 Email : assistante.direction@luciani.nc

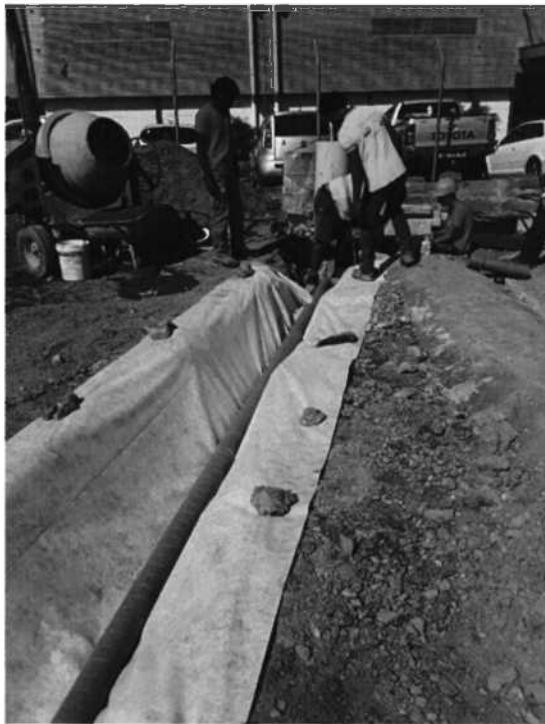
Situation n°3 - Octobre 2021

NREF N° : Devis n°2020-084

Objet : Séparateur hydrocarbure
Chantier : CIPAC MAGENTA

Code	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant	% M-1	Montant M-1	% M	Montant M	% CUMULE	Montant Cumulé
TP	Butin et étude géotechnique	Ft	1	108 500	108 500	90%	97 650	10%	10 850	100%	108 500
0	Emmené et repli du matériel	Ft	1	50 000	50 000	90%	45 000	10%	5 000	100%	50 000
1	Réalisation d'un train longitudinal pour assainir la plateforme	m³	35	6 500	227 500	90%	204 750	10%	22 750	100%	227 500
2	Fourniture et mise en place d'un séparateur hydrocarbure 20/s comprenant les terrassements, le lit de pose en socle, la mise en place, le lestage avec du béton à 250 kgs, le remblaiement, les couronnements en fonte.	Ft	1	1 465 850	1 465 850	80%	1 172 680	20%	293 170	100%	1 465 850
3	Réalisation d'un regard 80*80 avec couronnement en amont pour raccord au caniveau existant et au séparateur hydrocarbure	Ft	2	118 500	237 000	90%	213 300	10%	23 700	100%	237 000
4	Réalisation d'une colonne de décharge pour extérieur séparateur hydrocarbure et drainage de la nappe (regard béton)	Ft	1	218 500	218 500	90%	196 650	10%	21 850	100%	218 500
5	Fourniture et mise en place de tuyau PVC Ø 400 pour raccordement au caniveau existant et à l'extérieur y/c foulées+remblai en socle et schiste	m³	15	16 500	247 500	90%	222 750	10%	24 750	100%	247 500
6	Raccordement sur réseau municipal	Ft	1	55 000	55 000	90%	49 500	10%	5 500	100%	55 000
7	Réalisation d'une dalle de répartition au dessus du séparateur suivant plan fourni par BE	Ft	1	360 000	360 000		0	100%	360 000	100%	360 000
				TOTAL HT	2 860 000		2 860 000		767 870		2 860 000
				TGC 6%	178 191		132 137		46 054		178 191
				TOTAL TTC	2 860 000		2 860 418		813 924		2 860 418

Réalisation du drain longitudinal :



SCI DE BANOUT

Société Civile DE BANOUT

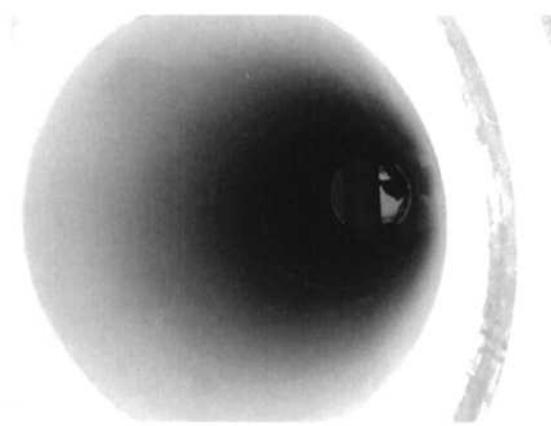
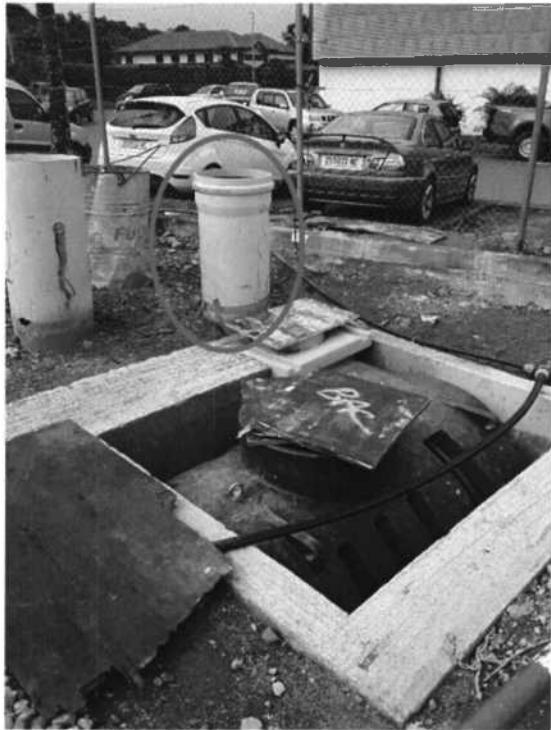
Mise en place du débourbeur séparateur hydrocarbures avec lestage :



SCI DE BANOUT

Société Civile DE BANOUT

Création d'une colonne de décharge :



Travaux finalisés :



SCI DE BANOUT

Société Civile DE BANOUT

L'entreprise Luciani a également repris la dalle au niveau du couronnement du DSH n°2 qui montrait des signes d'affaiblissement :

Entreprise LUCIANI Sarl

Ridet n° 795716.001
Tél Fax : 25.46.75
Mobilis : 79.06.16
Email : assistante.direction@luciani.nc

Nouméa le, 20 octobre 2021

A l'attention de:
CIPAC SERVICES

DEVIS N°2021-078

Objet : Couronnement cassé

Chantier : CIPAC MAGENTA

Code	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant
TS Travaux supplémentaires					
1	Enlèvement d'un couronnement cassé pour diagnostic des traavux à réaliser	Ft	1	15 000	15 000
2	Piquage de l'ancienne dalle en périphérie du couronnement pour récupération des aciers de la dalle	Ft	1	20 500	20 500
	Changement du couronnement	Ft	1	29 500	29 500
	Scellement des ferraillages dans dalle existante par perçage et injection chimique, reprise sur ferraillage existant,ferraillage et coulage du couronnement	Ft	1	95 000	95 000
Devis valable 1 mois				TOTAL	160 000
				TGC 6%	9 600
				TOTAL TTC	169 600

Arrêté le présent devis à la somme de : **CENT SOIXANTE NEUF MILLE SIX CENTS FRANCS**

Le client

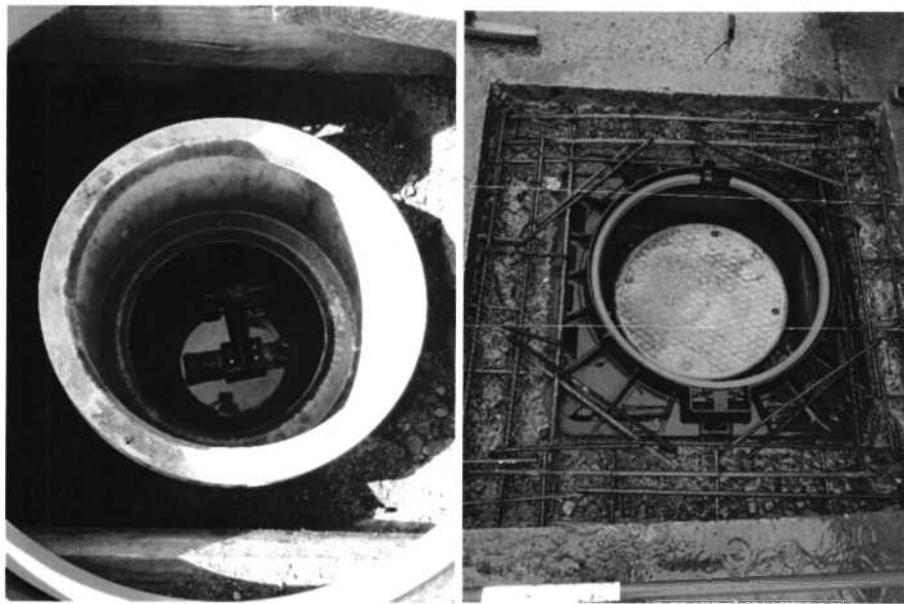
L'entreprise

ENT. LUCIANI Sarl
Téléphone : 25.46.75
Fax : 25.46.75
Mobilis : 79.06.16
Email : assistante.direction@luciani.nc

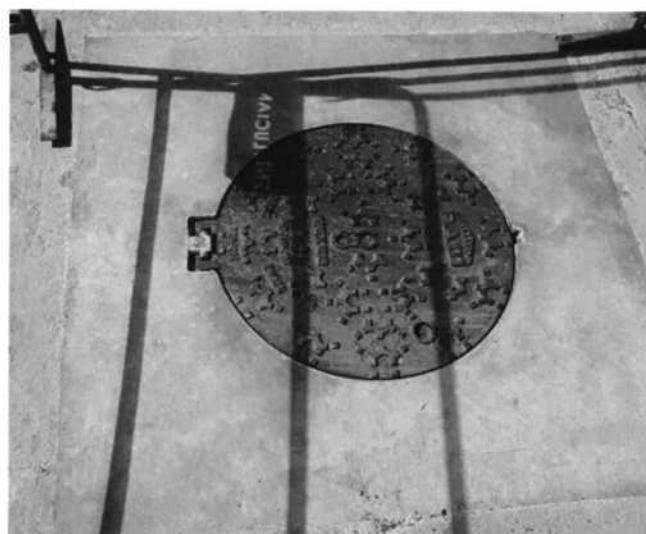
SCI DE BANOUT

Société Civile DE BANOUT

Lors de l'enlèvement de l'ancien couronnement, nous avons pu vérifier l'intégrité du DSH n°2. Aucun signe d'affaissement n'a été observé.

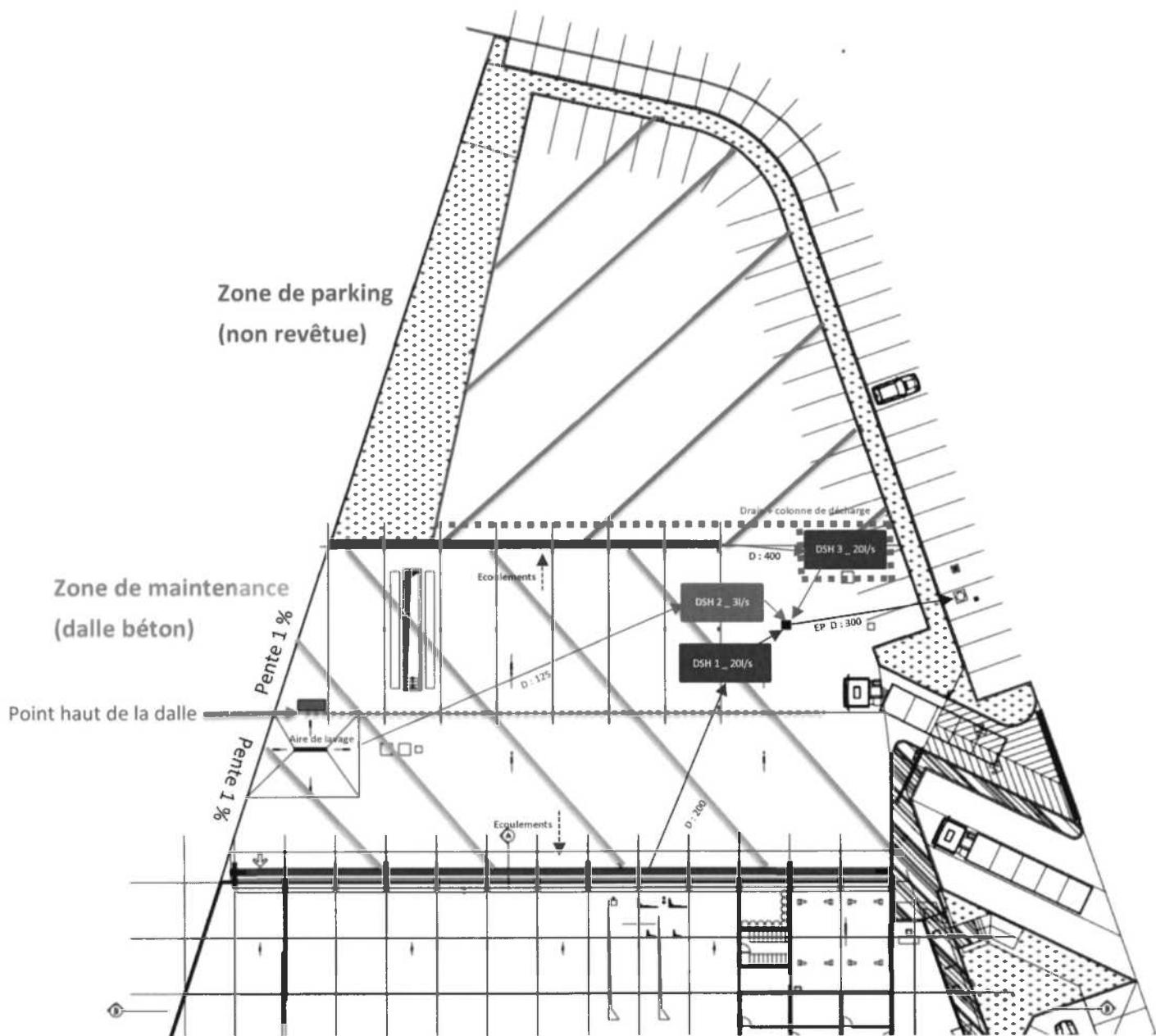


Travaux finalisés :



Pour conclure concernant la partie DSH :

PLAN DE REPARTITION DES ACTIVITES SUR LA SURFACE EXTERIEURE DU BATIMENT B



SCI DE BANOUT

Société Civile DE BANOUT

CUVE A HUILE :

Nous avons également fait réaliser l'épreuve de notre cuve à huile à 0.3b (azote) par la société SOCOMETRA en octobre 2020 : la cuve interne ne présentait pas de fuite mais la double enveloppe s'est révélée être percée en partie supérieure.

Aucun risque de pollution n'était présent puisque la cuve interne était intacte. Des travaux de réparation de la double enveloppe ont été réalisés.

Le rapport suivant atteste de la conformité de l'étanchéité de la cuve à huile après réparations :

SOCOMETRA



RAPPORT DE VISITE

Nom de l'émetteur: MEKENESE SEBASTIEN
11:20

Date : 02/04/2021

Chantier: CIPAC SERVICES

Objet de la visite :

Identification de l'équipement : CUVE A HUILE USAGEE

	Etat : Conforme
	Remarque :

Remarques :

Pour le prestataire

Nom : MEKENESE SEBASTIEN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "MEKENESE SEBASTIEN".

Signature :

Pour le client

Nom : MASSENGIT PHILIPPE

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "MASSENGIT PHILIPPE".

Certificat d'épreuves

Client : CIPAC SERVICES

Nom :

Adresse :

210 rue Roger Gervolino 5ème Km / PK5 - 98800 - Nouméa

Référence Appareil de mesure : Manomètre ADM-ENVT-TRA1056

Stockage

Type de cuve : Simple enveloppe Double enveloppe
Fabrication : Capacité : 10 M3 N° Date :

Canalisations / Vannes :

Type de canalisation : Dépotage Distribution Aspiration
R Vapeur Event PE/KPS Autre (préciser)

Produit :

Gasoil N°2 Sans Plomb
Jet-A1 Huile Usagée

Epreuves :

A l'eau <input type="checkbox"/>	A l'air <input type="checkbox"/>	A l'azote <input checked="" type="checkbox"/>		
Epreuves en Pression	Pression d'essai	Variation admissible après 30 min.	Variation observée	Conformité Oui/non
Simple Enveloppe	0,5 Bar (+/- 0,04 bar)	0 à 0,03 Bar (5 minutes)	RAS	Oui/non
Double Enveloppe	0,3 Bar (+/- 0,04 bar)	0 à 0,01 Bar (30 minutes)	RAS	Oui/non
<u>Remarque :</u> <u>Conforme RAS</u>				
Date : 19/03/2021	Date : 19/03/2021	Date :		
Nom et signature Chef de chantier TAIN Dominique	Nom et signature Responsable MEKENESE Sébastien	Nom et signature du Client		

